

26 MARS 2019

ECAL, RENENS

Renseignements et inscription: www.vd.ch/spj-colloques



COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE

L'évaluation du risque en protection de l'enfance

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE



MESSAGE DE BIENVENUE

La protection de l'enfance doit faire face à diverses situations de mise en danger des enfants dans leur développement. Le Conseil de l'Europe a défini depuis 1987 **quatre formes de maltraitance** envers les enfants : la maltraitance physique, la maltraitance psychologique, l'abus sexuel et la négligence. Depuis quelques années, la violence domestique est considérée comme une cinquième forme de maltraitance.

L'évaluation de la mise en danger est un des actes clés en protection de l'enfance. Elle permet d'apprécier la réalité du danger encouru par l'enfant et sa gravité sur la base d'un référentiel standardisé, la capacité des parents à adhérer à un projet d'aide et d'identifier si des mesures de protection immédiate sont nécessaires. L'analyse des risques fait ainsi partie intégrante de l'évaluation et va déterminer l'intervention qui sera menée.

Il apparaît également que la qualité de la collaboration et la bonne circulation des informations entre les professionnels, le partage des risques, **les regards croisés** sur les situations complexes et l'interdisciplinarité sont les meilleurs facteurs de prévention des risques en protection de l'enfance.

L'évaluation du risque en protection de l'enfance s'appuie sur un principe fondamental, celui de la non malfaisance *primum non nocere*.

Ce principe, qui conduit l'éthique même du travail social, vise à éviter que l'intervention ne produise plus de mal que de bien. En effet, le moment de détection d'une maltraitance est un moment crucial qui ne sera pas sans conséquence pour l'enfant et sa famille selon les décisions qui seront prises.

Comment les professionnels du Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud (SPJ) évaluent-ils le danger encouru et quels sont les difficultés et les doutes auxquels ils sont confrontés ? Où sont les **prises de risque** légitimes et acceptables dans l'évaluation ? Comment les différents partenaires collaborent-ils pour évaluer le risque et garantir la protection du mineur ? Ce sont à ces questions que ce colloque vise à apporter des pistes de réflexions pour les intervenants confrontés à des situations d'enfants en danger.

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ad interim

PROGRAMME

8h30–10h00

■ Allocution de bienvenue

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Evaluation du risque en protection de l'enfance

Décider dans l'incertitude et l'imprévisibilité

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ad interim

L'évaluation est un moment clé où l'intervenant est souvent confronté à l'incertitude et à l'imprévisibilité. Comment alors décider dans un tel contexte sans perdre de vue l'intérêt de l'enfant ? Il s'agira de présenter des bonnes pratiques en matière d'évaluation du risque en protection de l'enfance.

De l'évaluation du risque à la décision de l'autorité judiciaire

Sabine Kulling Weber, juge de paix du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut

Il s'agira de présenter le cadre légal, la procédure et les éléments nécessaires à l'autorité judiciaire pour prendre sa décision, et respectivement ordonner une mesure de protection de l'enfant.

10h30–12h00

■ Gestion de l'incertitude et du risque en protection de l'enfance : au coeur du processus détection-protection-traitement

Dr Jean-Jacques Cheseaux, médecin responsable du CAN Team

Eric Mariaux, adjoint-suppléant à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) du Centre, SPJ

Dre Alessandra Duc Marwood, médecin-responsable de l'Unité les Boréales et de l'Unité d'enseignement du Centre d'Etude de la Famille à l'IUP, DP-CHUV

Cette intervention dresse un état des lieux du type de risques que l'on peut rencontrer tout au long du processus détection/protection de l'enfant/traitement des parents, au travers d'illustrations cliniques et propose quelques recommandations pour un processus mieux maîtrisé en terme de gestion du risque.

12h00–12h55

■ Bylot Island, 400 km en autonomie complète au pays des ours blancs

Jean Troillet, guide de montagne depuis 1969, compte à son actif dix sommets de plus de 8000 mètres, tous gravés en style alpin et sans l'apport d'oxygène.

14h00-14h50

■ Le risque dans les décisions prises au cours de la mesure de protection par les différents professionnels

Edouard Durand, juge des enfants au Tribunal de grande instance de Bobigny (France) et membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)

Les professionnels de la protection de l'enfance doivent, dans le cadre judiciaire, prendre et mettre en œuvre des décisions pour garantir la sécurité de l'enfant et protéger son développement. Dans cet objectif, comment mobiliser nos compétences pour que l'enfant ne subisse pas le risque pris dans nos décisions ?

14h50-16h15

■ Table ronde : Regards croisés, une nécessité dans la gestion du risque ?

Wanda Suter, juge de paix de l'arrondissement de la Sarine

Christian Nanchen, chef du Service cantonal de la jeunesse du canton du Valais

Edouard Durand, juge des enfants au Tribunal de grande instance de Bobigny

Emilie Wouters, psychologue adjointe, responsable de l'Unité de pédopsychiatrie légale, Centre d'expertises du CHUV

Daniel Wallimann, psychologue, Centre d'écoute et d'assistance de l'enfant et de l'adulte (KESCHA)

En quoi l'intervention conjointe et coordonnée des professionnels peut amener une plus-value dans l'évaluation du risque ? La table ronde abordera la question du rôle des professionnels des domaines médico-sociaux, éducatifs et judiciaires dans la gestion du risque.

Modérée par **François Modoux**, délégué aux affaires intercantionales et générales pour le DFJC

16h15-16h45

■ Culture du doute et prise de décision

Bertrand Kiefer, médecin, théologien et journaliste. Il est le rédacteur en chef de la «Revue médicale suisse» et ancien membre de la Commission nationale d'éthique

En aviation ou en médecine, on connaît la culture de l'erreur, c'est-à-dire la diminution de son emprise en agissant non sur un mode punitif et culpabilisant, mais global. De la même façon, c'est en les intégrant à une réflexion positive qu'on sort le doute du brouillard paralysant pour en faire un chemin décisionnel.

16h45-17h00

■ Discours de clôture

Frédéric Vuissoz, chef du SPJ ad interim

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Accueil

A votre arrivée, veuillez vous adresser au Desk accueil pour recevoir les divers documents de la journée (un programme, un badge, un bon repas et une attestation de présence).

La porte d'entrée de l'ECAL sera ouverte jusqu'à 9h30. Passé ce délai, nous vous invitons à utiliser la sonnette «Secrétariat» pour demander l'ouverture.

■ Evaluation de la journée

Après le colloque, vous recevrez un lien par email pour remplir le formulaire d'évaluation de la journée.

■ Repas

Pour le repas de midi, vous trouverez dans votre dossier un bon à échanger à la cafétéria de l'ECAL.

■ Accès à l'ECAL

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)
Avenue du Temple 5
1020 Renens

Etant donné les places de parc limitées, nous vous encourageons à venir en transports publics.

Le train - CFF

Gare CFF Renens, environ 10 minutes de trajet à pied.

Le métro

M1, direction Gare CFF Renens, descendre au terminus, à 10 min. à pied de l'ECAL.

Le bus

ligne 17, descendre à l'arrêt «Sous l'Eglise», à 5 min. à pied de l'ECAL.

En voiture

Parking de l'Hôtel-de-Ville.

Aux alentours du bâtiment de l'ECAL, vous trouverez en quantité limitée, des places de parc en zone bleue ou blanche.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en particulier le comité de programme qui a élaboré le programme de ce colloque :

- **Jean Zermatten**, président de la Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection des enfants (CIEP)
- **Philip D. Jaffé**, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, UNIGE
- **Véronique Gravier**, cheffe de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Ouest, SPJ
- **Nathalie Evéquo**, adjointe-suppléante a.i. à l'ORPM du Nord, SPJ
- **Eric Mariaux**, adjoint-suppléant à l'ORPM du Centre, SPJ
- **Sandrine Bolay**, assistante sociale pour la protection des mineurs (ASPM) à l'ORPM de l'Ouest, SPJ
- **Violaine Rollier**, ASPM à l'ORPM de l'Est, SPJ
- **Joëlle Chapuis**, cheffe du secteur de support méthodologique (SSM), SPJ
- **Helen Berih**, gestionnaire de dossiers spécialisés au SSM, SPJ

ainsi que :

- les oratrices et orateurs qui nous honorent de leur présence
- les collaboratrices et collaborateurs du SPJ qui ont fourni un soutien dans l'organisation du colloque
- l'ECAL, pour la mise à disposition de ses locaux



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch